

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance extraordinaire du dix neuf mai mil neuf cent soixante dix huit.

L'an mil neuf cent soixante dix huit, le dix neuf mai à dix neuf heures.

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 16 Mai 1978, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques ROBERT.

ETAIENT PRESENTS : MM. Jean-Jacques ROBERT Maire - CHAMPAGNE - VIOLETTE - PERTIN - GENNATAS - Mme. BLIN Maires-Adjoints - MM. LACLAU - LEBORGNE - GILLES - DUMAS - BOURIOT - GARRO - DENEUX - BACA - Mlle. ARCHENault - M. CORAS - Mme. MINSSIEUX - MM. NICE - FRANCO -

ABSENTS EXCUSES : Mr. le Dr. LEON - MM. MONIER - GUILLAUMET - EXCOFFIER -

- LA SECURITE DES BIENS ET DES PERSONNES DANS LA COMMUNE -

Le Conseil Municipal entend l'exposé du Maire sur la sécurité des biens et des personnes dans la Commune. L'émotion de la population devant l'accroissement du nombre de délits et crimes, depuis le début de l'année est parfaitement justifiée.

Les Services de Police doivent avoir sans tarder les moyens nécessaires à la protection des Habitants.

Le Conseil Municipal rappelle qu'en 1965 la Commune comptait 2.500 Habitants et bénéficiait d'un service de gendarmerie à l'effectif d'un Chef et de cinq Gendarmes. Aujourd'hui MENNECY compte 9.000 Habitants et la Gendarmerie un effectif d'un Adjudant-Chef et neuf Gendarmes. Au niveau du Canton il y avait 8.0000 Habitants en 1965 et aujourd'hui 23.000 Habitants.

Le Conseil Municipal croit devoir rappeler les efforts qu'il a fait financièrement pour sa sécurité. En 1967, une Gendarmerie moderne a été construite grâce aux fonds communaux. Les locaux de l'ancienne Gendarmerie ont été mis à la disposition de la Brigade Motorisée du Département.

Il apparait à chacun que la sécurité des biens et des personnes ne peut être assurée sans la présence d'un agent pour 1.200 Habitants.

C'est donc un effectif de vingt Gendarmes qui est maintenant nécessaire.

Le Conseil Municipal note bien que la création d'une Gendarmerie à BALLANCOURT, qui est nécessaire, est en cours d'étude, mais le temps qui va s'écouler entre l'entrée des Gendarmes dans ces locaux (de trois à quatre ans) ne donne pas satisfaction aux habitants.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

C'est pourquoi considérant tous ces motifs le Conseil Municipal demande à Monsieur le Préfet d'intervenir tant auprès de Monsieur le Directeur de la Gendarmerie Nationale que de Monsieur le Ministre de l'Intérieur, pour obtenir un accroissement des effectifs dans les moindres délais.

Conscient des efforts qu'il demande à l'Etat pour une solution transitoire et immédiate, il serait de son côté disposé à un effort personnel de mise à disposition de quatre ou cinq logements pour l'affectation des Gendarmes demandés.

o o
o

Monsieur ROBERT donne ensuite diverses informations relatives :

1°) - TRANSPORTS URBAINS - Lettre de Monsieur le Préfet l'avisant d'une autorisation éventuelle qui interviendrait sous peu.

2°) - Z.N.E. - Un dossier est en cours d'élaboration pour différents travaux, et qui sera destiné à la Région pour prise en considération et attribution de subventions.

3°) - EGLISE - 3ème Tranche de Travaux - Espoir d'obtenir une subvention d'Etat supérieure à 10%.

4°) - Z.A.C. - Les Avenants 5 et 6 sont pris en considération par l'Administration. Une enquête publique aura lieu avant de ratifier les modifications intervenues ou à intervenir dans le plan et le règlement d'aménagement de Zone.

5°) - Nouvelle Poste : Les travaux devraient commencer fin 1978.

6°) - Santé - Construction prévue de 2 haltes garderies :

- Une à côté du Centre Médico-Social -
- L'autre à côté du Centre Commercial de la Verville -

7°) - Terrain d'évolution sportive des Myrtilles -

La population du quartier est contre ce projet. Il est souhaité une plaine de jeu avec installation de poteaux de buts de foot-ball, de rugby, sans qu'il soit procédé à des aménagements plus complets. Il ne sera donc fait, que ce qui est souhaité, par le personnel communal.

Après le rappel des manifestations locales à venir, la séance est levée à 20 Heures 45.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Handwritten signatures and initials:
 - Top left: *Pertin*
 - Top center: *Gennatas*
 - Top right: *Monier*
 - Middle left: *Garro*
 - Middle center: *Mr. Dumas*
 - Middle right: *Blin*
 - Bottom center: *Garro*
 - Bottom right: *Francis*

06 JUIL. 1978



Séance ordinaire du six juillet mil neuf cent soixante dix huit,
 L'an mil neuf cent soixante dix huit, le six juillet à vingt heures quarante cinq,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 26 juin 1978, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques ROBERT.

ETAIENT PRESENTS : MM. Jean-Jacques ROBERT Maire - CHAMPAGNE - LEON - PERTIN - GENNATAS - Mme BLIN Maires-Adjoints - MM. MONIER - GILLES - BOURIOT - GARRO - BACA - Mme MINSSIEUX - M. GUILLAUMET.

POUVOIRS :

M. VIOLETTE	à	M. GARRO
M. LACLAU	à	M. CHAMPAGNE
M. DUMAS	à	M. Jean-Jacques ROBERT
Melle ARCHENAULT	à	M. BOURIOT
M. CORAS	à	Mme BLIN
M. FRANCO	à	M. Jean-Jacques ROBERT

ABSENTS EXCUSES : MM. LEBORGNE - DENEUX - NICE - EXCOFFIER.

- MARCHE AUX PUCES

Monsieur ROBERT fait un bref historique du fonctionnement du Marché aux puces qui se tient une fois par mois sur le Parking du Centre Commercial VERVILLE-VILLEROY, et fait part de la demande de Monsieur LOVY, Antiquaire à MENNECY, relative à la tenue de cette manifestation sur l'emplacement du marché d'approvisionnement du Centre Ville.